

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier ?



Ne touchez pas le cadavre



Repérez l'endroit – Prenez une photo du site et du cadavre



Nettoyez vos chaussures et vos vêtements



Lavez votre chien



Evitez tout contact pendant 48 h avec des porcs ou des sangliers vivants

Contactez le réseau SAGIR de votre département

© Crédit photo : Fédération régionale des chasseurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dpt

Office Français de la Biodiversité

Fédération Départementale des Chasseurs

13

Standard : 06 87 91 03 32

Sd13@ofb.gouv.fr

DE CARO Océane

Standard : 04 42 92 16 75

contact@fdc-13.com

83

Standard : 04 94 68 76 59

Sd83@ofb.gouv.fr

DORIER Jean-Sébastien

Standard : 04 22 60 83 83

contact@fdc83.com

84

Standard : 04 90 90 49 05

Sd84@ofb.gouv.fr

TATON Valentin

Standard : 04 90 89 89 97

contact@fdc84.com